

## Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1994/504 26 avril 1994 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 26 AVRIL 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'INDE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite le 23 avril 1994 par le porte-parole officiel du Gouvernement indien, concernant la situation en Afghanistan et son évolution.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) M. H. ANSARI

94-19530 (F) 270494 270494

## ANNEXE

## <u>Déclaration présentée le 23 avril 1994 par le porte-parole officiel</u> <u>du Gouvernement indien, concernant l'Afghanistan</u>

Le Gouvernement sait gré au Secrétaire général des efforts de paix actuellement déployés à l'égard de l'Afghanistan. Il suit avec intérêt la mission entreprise dans ce contexte par son représentant spécial.

Il déplore vivement la poursuite des actes de violence en Afghanistan. La communauté internationale a le devoir de faire tout son possible pour obtenir l'arrêt immédiat des combats et hâter la mise au point d'un règlement durable qui réponde aux aspirations du peuple afghan. Nous avons toujours milité pour un Afghanistan uni, indépendant et non-aligné, affranchi de toute ingérence étrangère.

Nous sommes unis par des liens d'amitié historiques à l'Afghanistan. En tant que pays voisin, nous avons toujours été soucieux de contribuer au bien-être et la prospérité du peuple afghan. L'Inde est disposée à fournir à l'Afghanistan une assistance humanitaire dans toute la mesure du possible et à participer à la reconstruction du pays.

\_\_\_\_